



Expatriation , transfert dans une nouvelle société

Par **vincenth**, le **15/11/2012** à **18:26**

Bonjour

Ma société gère ses contrats d'expatriation à travers une filiale suisse. J'ai l'impression que cela correspond plus à un détachement.

Depuis 2010, je suis sous contrat suisse détaché en Italie. Toutefois j'ai une lettre "corde de rappel" indiquant que ma société française me réintégrera à la fin de mon contrat suisse ainsi qu'un certificat indiquant que ma société m'envoie en expatriation.

Récemment ma société vient de vendre l'activité pour laquelle je travaille.

Pourtant je suis encore sous contrat suisse. Est ce que je suis contraint à être transféré au sein du nouveau groupe ou puis je demander à être réintégré dans ma société de départ. Si ma société refuse, que puis je demander?